

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1143

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domainaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

14 octobre 1993 – n° 1143
Hebdomadaire romand
Trentième année

De toute façon, ils font n'importe quoi

On connaît le jugement aussi péremptoire que désabusé qui clôt rituellement la discussion au café du Commerce: «De toute façon, ils font ce qu'ils veulent!» Ainsi s'exprime le sentiment d'impuissance de l'homme de la rue à peser sur la marche des affaires publiques et à comprendre les arcanes de la vie politique. A observer les récentes décisions du parlement, on est tenté de proposer un renouvellement de la formule: «De toute façon, ils font n'importe quoi!», un propos lapidaire résumant assez bien l'action des députés qui d'une main sabrent dans les dépenses et de l'autre votent de nouveaux crédits sans guère se préoccuper des ressources disponibles.

Pièce en deux actes joués simultanément.

Face aux déficits croissants de la Confédération, le parlement s'est décidé à tailler allègrement dans les subventions et les frais de fonctionnement, reportant le plus souvent les charges sur les collectivités locales, les consommateurs et les usagers. Dans cet exercice de salubrité budgétaire, on a peine à distinguer une ligne directrice, l'établissement de priorités justifiant un traitement moins rigoureux. A défaut d'un consensus sur les tâches de première importance, la linéarité dans les économies tient lieu de politique.

Dans un même mouvement, le parlement engage de nouvelles dépenses: un milliard à charge de la Confédération chaque année pour l'assurance-maladie révisée, le déficit de l'assurance-chômage à combler, les paiements directs aux agriculteurs en compensation de l'abandon des prix garantis, la mise sur pied d'un contingent de casques bleus, le percement des transversales alpines, et la liste est loin d'être close.

Entendons-nous bien. L'analyse serrée des dépenses publiques et de leur justification est une opération indispensable, d'autant plus après une période de prospérité qui a vu nombre de souhaits trouver une satisfaction financière de la part de la collectivité. Quant aux difficultés financières de l'Etat, elles ne vont pas subitement le dispenser de ses tâches essentielles, sociales, économiques, d'infrastructure, internationales.

Mais ce qui frappe, c'est l'absence de coordination, de cohérence entre le souci d'économiser, les décisions de dépenses nouvelles d'une part et celles qui portent sur les ressources nécessaires d'autre part. Après avoir soulagé substantiellement la caisse fédérale en abaissant les droits de timbre sur les opérations financières, la droite parlementaire n'a pas le courage de proposer franchement aux citoyens-contribuables une TVA à 6,5%, taux minimum indispensable à la réalisation des tâches que le parlement a lui-même approuvées.

A ce jeu-là, c'est la confiance dans la parole des autorités qui s'effiloche. D'une main le parlement adopte des lois, suscite des espoirs, de l'autre il refuse les moyens de les réaliser. La main droite sait déjà que la main gauche ne suivra pas. Ce n'est plus de l'ignorance mais de la malhonnêteté. Les paysans, les assurés, les usagers — voir Rail 2000 — ont de bonnes raisons de se méfier de ce double jeu.

Il est temps pour les partis gouvernementaux, s'ils veulent justifier leur responsabilité particulière, de renouer les fils d'une action politique et financière cohérente. Très rapidement ils ont à élaborer un compromis sur les économies nécessaires, les tâches prioritaires et les moyens de les réaliser. En matière sociale notamment, il est urgent de décider quelle part des coûts doit être imputée aux cotisations, respectivement à l'impôt; en veillant à ne pas trop alourdir le coût du travail — une tentation constante de la gauche — pour ne pas décourager la création d'emplois; en veillant aussi à ne pas assommer le salarié modeste — voir le modèle d'assurance-chômage proposé par l'Union de Banques suisses —, une tentation tout aussi constante de la droite.

L'exercice est exigeant, plus que les escarmouches auxquelles se livrent régulièrement les présidents des trois grandes formations politiques du pays et qui n'intéressent plus personne. Si les partis de gouvernement tardent à l'entreprendre, ils laisseront le champ libre aux démagogues des extrêmes. Et alors, bonjour les dégâts.

JD